

## **Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024**

(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

**Etaient présents** : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyril KLYSZ

**Absents** : M. Bernard LARVIN, excusé

**Date de convocation** : 19/06/2024

**Secrétaire de séance** : Hélène FAUGERE

### **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Monsieur le Maire expose qu'il est de l'intérêt de la commune d'élaborer un plan local d'urbanisme. Ce document stratégique constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux mentionnés par les articles L.101-1 à L.101-2-1 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que la commune peut bénéficier dans ce cadre du concours financier de l'Etat et du Conseil départemental, destiné à compenser les charges résultant de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose ainsi l'adoption de la présente délibération prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de Moureuille, précisant les objectifs poursuivis par la commune et définissant les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants et les autres personnes concernées.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de MOUREUILLE.

Les objectifs poursuivis pour l'élaboration du plan local d'urbanisme seront les suivants :

- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain ;
- Maîtriser l'urbanisation à venir et privilégier la densification des espaces urbanisés ;
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, les zones humides et les cours d'eau ;
- Elaborer un document prenant en compte les risques naturels présents sur le territoire communal dans l'objectif d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, architectural et historique ;
- Assurer la qualité des insertions architecturales, urbaines et paysagères ;
- Maintenir la population résidente, notamment en poursuivant les aménagements publics au sein du village.

L'élaboration du PLU fera l'objet des mesures de concertation suivantes :

- ✓ Affichage des documents (en mairie),
- ✓ Organisation d'une réunion publique avec le bureau d'études,
- ✓ Mise à disposition d'un cahier de requêtes à disposition du public (en mairie),
- ✓ Information sur le déroulement de la procédure sur le site internet de la commune.

Le Conseil autorise le Maire à consulter des bureaux d'études, à solliciter des financements pour ce dossier. Il délègue au Maire le pouvoir de signer un contrat avec un bureau d'études.

### **Projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux**

Le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures des bâtiments communaux par l'intermédiaire de Solaire Dôme est estimé entre 15 000 et 20 000 €. La communauté de communes s'est positionnée en créant une enveloppe d'aides pour les communes. La commune pourrait être subventionnée à hauteur de 50 %.

### **Assurance mission collaborateurs**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale une proposition d'assurance « auto-mission des élus et des agents ». L'objet de ce contrat est de garantir les véhicules personnels des agents et élus de la commune de Moureuille uniquement lorsqu'ils sont utilisés pour les missions qui leur sont confiées dans le cadre de leurs fonctions. Les dommages survenus à l'occasion des déplacements privés et des trajets entre le domicile et le lieu de travail sont donc exclus de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition d'assurance « auto-mission des élus et agents » présentée par le Maire et autorise ce dernier à signer le contrat correspondant auprès de Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

### **Convention pour la gestion des déchets abandonnés**

Mme Hélène VERNADAT avait demandé à M. Bernard BOULEAU, le Président du SICTOM de lui en dire plus sur la convention pour la gestion des déchets abandonnés qui sont en réalité les restes

alimentaires (canettes, bouteilles, papiers...). La commune peut prétendre à une aide de 300 € en 2024 et 2025 en contrepartie d'un suivi sur le site de CITEO. Le Conseil est partagé, 1 voix contre, 2 abstentions, seuls 6 voix pour.

### **Tableau des effectifs**

Afin de finaliser la rédaction des lignes directrices de gestion (L.D.G.) qui définissent la stratégie de la politique des ressources humaines communales, le tableau des effectifs de la commune de Moureuille a dû être revu.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Le tableau des emplois suivant de Moureuille est le suivant :

<b>Cadres d'emplois ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
Secrétaire de mairie (rédacteur)	B	1	1	1 (20/35 <sup>ème</sup> )
Agent des services techniques (Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe)	C	1	1	1 (20/35 <sup>ème</sup> )
Agent des services techniques (Adjoint technique)	C	0,5	0,5	1 (10/35 <sup>ème</sup> )
Agent des services administratifs (Adjoint administratif)	C	0,5	0,5	1 (10/35 <sup>ème</sup> )
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	

### **Travaux**

#### ➤ Voirie

La demande de DETR a été accordée à hauteur de 20 % au lieu de 30 % demandé initialement. Il faudra prévoir des emplois partiels. La commission de voirie devra se réunir pour recenser les travaux à prévoir au niveau des curages de fossés, des nids de poule et des panneaux.

#### ➤ Cimetière

Le devis de l'entreprise PERRIN COLAS pour la réalisation d'une plateforme derrière le cimetière est validé pour un montant de 5 325 € HT. Les travaux débuteront courant juillet.

Des charmilles ont été plantées autour du point propre du cimetière. Le contour en bois sera retiré dès que la charmille aura poussé.

Dominique demandera au SICTOM un nouveau panneau explicatif.

### **Questions diverses**

➤ La carte d'accès aux déchetteries permet de déposer seulement 4 pneus usagés par an et par foyer, Hélène Faugère signale que le quota est un peu faible.

➤ Le Clic proposera à la rentrée un groupe mémoire pour les + de 60 ans.

➤ Un agent du Conseil départemental est venu en mairie le 26 juin pour présenter l'état parcellaire et les structures des exploitations agricoles sur la commune. Il voudrait rechercher les friches, les petites parcelles et aider à l'échange amiable entre propriétaires.

De plus il va y avoir une mise à jour des règlements de boisements, la commune devra acter.

➤ Le FREDON lors d'une réunion à Menat, a fait le point sur la dangerosité de l'ambrosie et la manière de la traiter si présente dans un lieu. Il a été également question de la présence des tiques et moustiques tigre. Cet organisme peut aider les communes pour l'aménagement des parterres floraux.

➤ Le passage de Ma commune au Naturel s'est bien passé. La commune va continuer à participer pour peut-être être promue pour une fleur.

➤ En septembre, une cérémonie sera prévue pour nommer l'espace de l'aire de jeux « Espace André VERNADAT » avec la remise de médailles aux anciens élus : MMS VERNADAT André et GUISEZ Jean et MMES RAULT Nicole et TOURRET Colette.

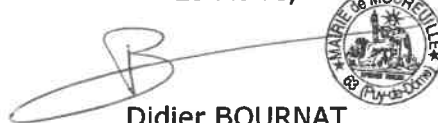
La séance est levée à 21H30

La Secrétaire,



Hélène FAUGERE

Le Maire,



Didier BOURNAT

